

A2 PRODUCTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 Rue Saint Vincent
51140 VANDEUIL
928 806 868 RCS REIMS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE LA GÉRANCE DU 11 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le onze mars,
Au siège social,

La soussignée, Madame Marie-José BIOLO, demeurant 6 rue Saint-Vincent 51140 VANDEUIL, agissant en qualité de gérante de la société « **A2 PRODUCTION** », société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 parts sociales, immatriculée ay RCS de REIMS sous le numéro 928 806 868,

➤ Après avoir rappelé que :

Par ordonnance exécutoire rendue le 19 novembre 2025 par le Tribunal de commerce de REIMS statuant en référé, il a été décidé de révoquer Monsieur Anthony LEPEZ de ses fonctions de gérant au sein de la Société « A2 PRODUCTION » et de désigner Madame Marie-José BIOLO en qualité de nouvelle gérante de la Société pour une durée de six (6) mois renouvelable.

➤ A pris les décisions suivantes :

DECISION UNIQUE

La gérante, après avoir pris connaissance de l'ordonnance de référé rendue par le Tribunal de commerce de REIMS en date du 19 novembre 2025,

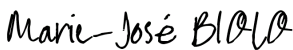
PREND ACTE de la révocation de Monsieur Anthony LEPEZ de ses fonctions de gérant et de sa nomination en remplacement à compter du 19 novembre 2025 pour une durée de dix (6) mois renouvelable,

ET DECIDE de donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, la Gérante a dressé le présent procès-verbal qu'elle a signé après lecture.

Madame Marie-José BIOLO
Gérante

Signé par :


4C6536A74FA6494...